

COMMUNIQUE DE PRESSE

Un accompagnement en continu pour soutenir les acteurs du territoire

Afin de créer les meilleures conditions de relance pour l'économie locale, la Ville et l'Agglomération réitèrent leur soutien aux acteurs aggro-yonnais grâce à un accompagnement à la fois logistique et financier en continu. Après la mise en place d'une charte CoVi-responsable et d'un appui en communication pour la visibilité des offres et services actifs sur le territoire, de nouvelles actions immédiates seront mises en place dans les prochains jours avec la distribution de masques et un nouveau dispositif d'aide au loyer commercial.

Distribution de masques

Suite aux annonces du président de la République, la Ville et l'Agglomération accompagnent la réouverture de l'ensemble des commerces de l'agglomération à partir de ce samedi 28 novembre matin. Des masques à usage unique (issus d'une dotation du Lions Club à la collectivité) seront distribués gratuitement à tous les commerçants, indépendants non médicaux et associations du territoire qui en feront la demande **à partir de ce jeudi 26 novembre après-midi et jusqu'au samedi 28 novembre**, sur présentation d'un justificatif d'activité professionnelle ou associative. 200 masques seront distribués pour chaque commerçant et indépendant non médical et 100 masques par association.

Lieux et horaires de distribution pour les acteurs yonnais :

- **Point Info Mairie (rue Clemenceau)**
Jeudi 26 et vendredi 27 novembre après-midi entre 13h30 et 17h30
Vendredi 27 novembre matin entre 8h30 et 12h30
Samedi 28 novembre entre 9h et 12h puis entre 15h et 19h
Les commerçants, indépendants et associations n'ayant pas pu se procurer leurs masques sur les dates précitées auront toujours la possibilité de se rendre au Point Info Mairie pour les récupérer à partir du mardi 1^{er} décembre, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
- **Mairie de quartier du Bourg-sous-La Roche (rue du Général Guérin)**
Vendredi 27 novembre entre 8h30 et 12h30 puis entre 13h30 et 17h30
Samedi 28 novembre matin entre 9h et 12h

Les associations et professionnels non-yonnais situés dans les autres communes de l'agglomération sont invités à se rapprocher de leur mairie pour le retrait de leurs masques.

Renouvellement de l'aide au loyer commercial

Dans la continuité du dispositif mis en place lors du premier confinement, une deuxième enveloppe budgétaire pour l'aide au loyer commercial sera proposée au vote du prochain conseil d'agglomération le 17 décembre. Pour rappel, environ 250 dossiers ont été instruits lors de la première session d'aide. Parmi eux, près de 90 dossiers avaient attiré au domaine d'activités « Cafés-Hôtels- Restaurants ». La deuxième catégorie la plus représentée était la « coiffure-esthétique » avec 50 dossiers. Sur la totalité des dossiers, plus de 200 ont été instruits sur la commune de La Roche-sur-Yon, et environ une cinquantaine pour les autres communes de l'agglomération.

Dérogation au repos dominical à La Roche-sur-Yon

Pour rappel, conformément à l'arrêté n°19-1402 du 25 novembre 2019 portant sur la dérogation au repos dominical, les commerces yonnais, à l'exception des garages et des commerces de meubles, sont autorisés à déroger à la règle du repos dominical sur 11 dimanches en 2020 dont les dimanches 29 novembre, 6, 13, 20 et 27 décembre.

Bilan des derniers dispositifs mis en place

Depuis le 10 novembre, plusieurs outils ont été mis en place pour accompagner la visibilité des commerçants auprès de leur clientèle :

- **Une charte CoVi-Responsable**, composée de 10 engagements, pour accompagner la réouverture complète de tous les commerces en assurant la sécurité de la clientèle. Elle sera prochainement affichée dans l'ensemble des commerces aggro-yonnais ;
- **Une page Facebook @lelocalcvital** avec une dizaine de relais par jour des offres et dispositifs mis en place par les commerçants de l'agglomération ;
- **Une page web ressource www.larochesuryon.fr/lelocalcvital** sur laquelle sont aujourd'hui répertoriées 250 commerces et dispositifs alternatifs (click & collect, livraisons, marché, market place, etc.) mis en place dans les communes de l'agglomération ;
- **Des formations gratuites proposées aux commerçants volontaires pour apprendre à créer et gérer leurs réseaux sociaux** au quotidien. 28 personnes représentant 23 commerces aggro-yonnais dans différents domaines (coiffure/esthétique, prêt-à-porter, bar/restaurant/alimentation, agence de voyages, électronique/réparation, fleuriste, décoration d'intérieur) y ont participé.

Dans cette continuité de soutien aux commerces de proximité, 12 boulangeries de La Roche-sur-Yon relayeront sur leurs sacs à pain les messages « **Mon boulanger, j'y tiens, je le soutiens** » et « **Je vis ici, j'achète ma baguette ici** » à partir de la première semaine de décembre.

CONTACT PRESSE

SIRISAWAT Malvina – 02 51 47 48 02 / 06 80 76 43 51 – malvina.sirisawat@larochesuryon.fr

www.larochesuryon.fr